

Ce message est à faire suivre aux membres habilités à diriger des recherches de vos unités.

Attention, les réponses sont centralisées et remontées par les DU pour le 16 mars 2021 à 12 heures.

Comme l'année dernière, le CNRS va financer en 2021 des contrats doctoraux venant en soutien de ses actions internationales, et en particulier aux anciennes UMI (Unités Mixtes Internationales), rebaptisées IRL (International Research Labs).

Cet appel d'offre est destiné aux instituts uniquement, c'est pourquoi l'Insmi lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI), avec le format suivant. Il s'agit de financements de thèses en France (directeur ou directrice de thèse et école doctorale de rattachement en France), avec engagement de séjour(s) de plusieurs mois du doctorant ou de la doctorante dans l'une des IRL du CNRS. Lors de son ou ses séjour(s) dans l'IRL, le doctorant ou la doctorante sera sous la responsabilité d'une personne référente scientifique étrangère appartenant à cette IRL. Ce chercheur ou cette chercheuse (qui a priori ne co-encadre au sens administratif du terme) doit être identifié(e) dès le projet de thèse.

Pour cela, il convient de nous faire parvenir par voie électronique (insmi.international@cnrs.fr), pour chaque projet dans son unité, un fichier Nom_Prenom.pdf **d'au plus 1 page** contenant :

- 1) Le nom du directeur ou de la directrice de thèse, qui doit appartenir à une unité de recherche dépendant de l'Insmi,
- 2) Le nom de la personne référente scientifique, appartenant à une des IRL du CNRS, responsable, en lien avec le directeur ou la directrice de thèse, de l'avancement des travaux du doctorant ou de la doctorante lors de sa(ses) visite(s) dans l'IRL,
- 3) Le titre de la thèse et un sujet de thèse faisant apparaître la valeur ajoutée du ou des séjours du doctorant ou de la doctorante dans l'IRL,
- 4) Tout élément permettant de juger les liens entre la personne encadrant la thèse en France et la personne référente scientifique dans l'IRL,
- 5) le(s) mot(s)-clef(s) issu(s) de la classification ERC :

https://erc.europa.eu/sites/default/files/document/file/ERC_Panel_structure_2020.pdf

Tout élément d'information complémentaire (dont le CV du directeur ou de la directrice de thèse, et du chercheur ou de la chercheuse référent(e) dans l'IRL) peut être communiqué dans un fichier Nom_Prenom_Annexes.pdf. Un fichier XY.zip (X=type d'unité, Y=numéro, par exemple UMR2000.zip ou FR412.zip) pour chaque unité avec plusieurs projets est souhaité. Un ordre facultatif des priorités peut être indiqué. La liste des IRL concernées dont l'Insmi est institut principal ou secondaire peut être consultée ici :

<https://www.insmi.cnrs.fr/fr/international>

Nous attirons votre attention sur le fait que si cet AMI ne s'adresse qu'aux encadrants et encadrantes appartenant à une unité de recherche dépendant de l'Insmi, l'IRL partenaire du projet peut être quant à elle une IRL dépendant d'un autre institut que l'Insmi.

Une attention particulière sera portée aux demandes provenant de laboratoires ayant des difficultés à obtenir des allocations doctorales par les voies habituelles.

Dans le cas où un projet de thèse issu de votre unité devait être retenu par le CNRS, il faudra, en relation avec l'École Doctorale, être en capacité de procéder à un recrutement

suivant la procédure HRS4R pendant le printemps 2021 pour un démarrage du contrat au 1er octobre 2021.

Contact pour toute question : jean-stephane.dhersin@cnrs.fr

Calendrier : réponse à l'AMI avant le 16 mars 2021 à 12 heures.